



Avoriaz,  
Le 20 août 2013

## **COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA**

**LUNDI 12 AOUT 2013**  
**Salle des Festivals**  
**Office deTourisme AVORIAZ**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Exposé du Président,
- 2 – Discussion et vote du budget (**résolution 1**),
- 3 - Questions diverses.

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Francis GIDOIN.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Monsieur Jean-Louis SOMNIER et Monsieur Daniel GIRAUD se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, chef des services Techniques de l'ALDA est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

## **1/ Exposé du Président.**

Le Président souhaite la bienvenue aux représentants et fait part de la présence de Jacques LABRO lors de cette séance. Il le remercie pour son attachement et sa vigilante attention aux intérêts de la station.

Monsieur GIDOIN propose alors de passer aux différents points de l'ordre du jour.

## **2/ Présentation et vote du budget 2013/2014 (résolution 1).**

### **Recettes :**

La cotisation demeure fixée à 4,20€/m<sup>2</sup>.

La participation réciproque ALDA / Office de Tourisme a été abandonnée à la demande des experts comptables des deux structures. Cela demeure sans effet sur le budget sachant que les deux associations s'appelaient exactement le même montant.

Madame GUIOT demande si les nouvelles cotisations engendrées par l'UTN sont complètement intégrées à ce budget.

Francis GIDOIN répond que cela était déjà le cas sur l'exercice en cours.

Il ajoute que conformément au règlement du lotissement, un appel de fonds de roulement sera formulé auprès de ces nouvelles entités (quartiers Crozats et Amara) et ajoute que cette recette permettra à l'ALDA de bénéficier d'un meilleur fonds de trésorerie. Ce montant n'apparaît pas dans les recettes présentées.

### **Dépenses :**

#### **Haut-débit :**

Francis GIDOIN indique que le haut débit est demeuré une des priorités dans la construction de ce budget.

Il rappelle que l'utilisation du réseau a été exponentielle pour ces dernières années avec la démocratisation des différentes tablettes et smartphones fortement utilisés pour la diffusion de photos ou vidéos sur différents réseaux sociaux, et plus particulièrement par les jeunes.

Mr GIDOIN rappelle que le réseau a tout de même été significativement professionnalisé avec la mise en place des solutions suivantes sur l'exercice courant :

- une HOT LINE 24h/24 dédiée aux incidents sur le réseau Câblé et Télévision
- un service de dépannage assumé par la société STS 74 basée sur Perrignier sous contrat avec l'ALDA concernant les dépannages nécessitant une intervention sur la station
- deux personnes déléguées au niveau des copropriétés (une pour la SOGIRE et une pour NEXITY) qui interviennent sur les bâtiments les concernant lorsque la panne est d'ordre copropriété et/ou privative.

Les raccourcis fibre optique seront activés à l'automne et 30 mégas supplémentaires de débit souscrits pour obtenir un plus grand débit et éviter les ralentissements éventuels des quelques jours les plus chargés de la saison d'hiver.

Le budget global présenté ce jour est un budget de fonctionnement ne laissant pas de marge pour tout investissement, y compris sur cette section haut débit.

Francis GIDOIN considère par ce fait que deux options restent envisageables pour l'avenir :

- pérenniser ce réseau visionnaire (réseau enfoui, sans antenne) par le biais d'un investissement collectif conséquent destiné à :
  - o Accompagner les besoins des utilisateurs
  - o le professionnaliser et le sécuriser
- soit envisager que chacun retourne, en ce qui concerne internet, à des solutions d'abonnements privés auprès d'une société de télécom.

Les travaux engendrés par une modernisation totale du réseau horizontal de l'ALDA seront coûteux (génie civil, installation de fibre optique...) et dépasseront les investissements réalisables dans le périmètre d'un budget de fonctionnement. Le Président annonce qu'un chiffrage de ces travaux sera réalisé, si possible, pour la prochaine assemblée générale de Noël et qu'un appel d'offre aura alors été diffusé à plusieurs prestataires pour connaître le coût global de cette modernisation.

Le dépouillement de cet appel d'offre sera présenté et mis au vote à l'Assemblée Générale en tant qu'appel de fonds pour travaux, comme cela peut être réalisé dans toute copropriété traditionnelle.

Monsieur GRAPIN demande un complément d'information sur ce projet de fibre optique.

Gérard FEIGE répond que cette évolution reste future et que les coûts ainsi que le financement n'ont pas encore été établis. Il ajoute que la mise en service du premier tronçon pour l'hiver prochain permettra d'établir les premiers éléments prouvant son efficacité.

#### Sous-traitance paysagiste :

Autre point majeur de ce budget, l'augmentation du poste **sous-traitance paysagiste** pour un montant de 10 000€, expliquée par l'intégration des secteurs Aquariaz et Crozats.

Le Président précise cependant que l'augmentation annoncée par le prestataire (PUTHOD pépiniéristes) est de 17 000€. Le budget a été construit de manière volontariste sachant qu'un appel d'offre, en cours de rédaction, va être diffusé à plusieurs entreprises pour effectuer une mise en concurrence.

Madame HERMANN (Araucarya) demande pourquoi la gestion des espaces verts n'est pas assumée par les copropriétés ou la commune.

Francis GIDOIN répond que l'ALDA a toujours voulu coordonner et gérer les espaces verts afin de conserver harmonie et cohérence à l'environnement paysager et aux aménagements de la station.

Une gestion éclatée ayant pour conséquence de ne pas homogénéiser le niveau d'exigence souhaité. Il ajoute que la commune ne peut être en charge de cette gestion sachant que les lots concernés sont quasi exclusivement privés.

#### Maintenance ascenseurs :

Baisse de 5380€ sur ce poste, générée par la fermeture de l'ascenseur public du Pas du Lac, la course n'ayant plus la fonction de passage public avec la délocalisation du Centre Médical.

L'ascenseur a été mis à l'arrêt début juillet et aucune remarque de mécontentement n'a été formulée à ce jour aux services de l'ALDA.

Madame HERMANN fait remarquer que la présentation du budget ne lui convient pas et qu'elle aurait souhaité pouvoir bénéficier d'un budget consommé à fin juillet et d'une estimation de consommation à fin septembre.

Monsieur GIDOIN répond que ce type de présentation est envisageable pour l'année prochaine.

## **VOTE DU BUDGET :**

Nbre total inscrits: 1418

Nbre de voix présentes ou représentées: 812

Nbre de suffrages exprimés: 812

Nbre de OUI: 758

Nbre de NON: 20

Nbre d' ABSTENTIONS: 34

La résolution n°1 « présentation et vote du budget 2013/2014 » est approuvée.

## **3) Questions diverses.**

### Mise en œuvre AGE 26 12 12 :

Francis GIDOIN revient sur l'état d'avancement du cadrage de l'allocation de m<sup>2</sup> votée à l'occasion de la dernière AGE de décembre 2012 en indiquant que les réunions tenues auprès des services de la DDT et de la Mairie, en présence concertée de l'ALDA, vont conduire à une septième révision de PLU de la commune de Morzine pour la fin de l'année ou début 2014.

Cette révision fixera les règles d'allocation de ces m<sup>2</sup>.

Une enquête publique devrait être tenue lors des vacances de la Toussaint et la Mairie a déjà mandaté un architecte urbaniste pour rédiger les points de cette révision.

L'ALDA est consultée dans cette affaire et les architectes Arlette ORTIS, Jacques LABRO, Simon CLOUTIER ont pu injecter leur vision d'urbanisme de projet qui a toujours prévalu dans le développement du lotissement.

L'ALDA délivrera des autorisations et non un avis sur les projets déposés.

Michel RICHARD confirme que les règles d'allocation seront restrictives et figées.

### Construction d'un chalet sur l'emprise communale du plateau :

Monsieur BOUVIER (Cap Neige) fait remarquer qu'un chalet est en cours de construction sur la face arrière de la résidence Cap Neige et considère que l'autorisation n'aurait pas du être délivrée.

Michel RICHARD répond que l'emprise concernée se trouve hors lotissement et que l'un de ces chalets avait du être détruit par arrêté de péril. Le propriétaire en avait consécutivement conservé droit de rénovation et l'emprise du chalet déplacée avec accord.

Monsieur HERMANN demande si ces chalets situés hors lotissement participent au budget de l'ALDA et s'ils profitent du service d'entrée station.

Francis GIDOIN confirme que ces chalets ne versent pas de cotisation et bénéficient du service de l'accueil.

### Ouverture station et travaux :

Francis GIDOIN ouvre le sujet en effectuant un bilan plutôt négatif de l'ouverture de la saison estivale en cours :

- nombreux travaux extérieurs à nouveau réalisés
- multiples comportements incompatibles avec la commercialisation de la station
- horaires inadaptés et de nombreuses nuisances sonores se sont fait connaître.

Il annonce que le Conseil Syndical tenu préalablement à cette Assemblée a convenu que les travaux d'extérieur seraient interdits sur la période 14 juillet / 24 août, comme cela peut être le cas dans d'autres stations comme Val d'Isère ou l'Alpe d'Huez.

L'application de cette décision générera par ailleurs des contraintes supplémentaires pour les entreprises et syndicats de copropriété puisque la signature d'une convention d'ouverture de travaux sera désormais obligatoire et exigera le respect des points suivants :

- un certificat d'assurance de la copropriété couvrant la remise en état des abords et parties communes détériorées
- une clôture impérative des chantiers avec barrières et bâches occultantes
- un approvisionnement des gros chantiers avant le 1<sup>er</sup> juillet avec zones de stockage prédéfinies.
- la mise en place d'un règlement de chantier (avec interdiction d'utiliser les radios par exemple, présence de sanitaires pour les ouvriers selon la taille des chantiers).

Cette convention sera accompagnée d'un constat des lieux et abords avant travaux qui devra être paraphé par les syndicats intéressés et les services de l'ALDA.

Mr GIDOIN conclut ce point en affirmant que si des nuisances liées aux travaux d'intérieur se montrent également incompatibles avec le bon déroulement de la prochaine saison estivale, tous types de travaux seront à terme interdits pendant les périodes de commercialisation.

### Signalétique station :

Un travail sur un projet de signalétique mené par Jacques LABRO et Simon CLOUTIER a été entamé et le groupe de travail constitué par le syndicat de l'ALDA s'est réuni pour la seconde fois le jour même.

La Commune est favorable au financement de la réalisation des travaux et l'ALDA assumera le coût de l'étude des architectes.

### Parking des Prodains :

Michel RICHARD annonce à l'assemblée que le parking des Prodains sera géré et par conséquent payant à compter de cet hiver, y compris pour les skieurs journée et les pendulaires. La tarification n'est pas encore établie mais Mr RICHARD confirme que le tarif sera adapté à la consommation et à la demande. Une multiplicité d'abonnements devraient ainsi être établis : journalier, semaine, week-ends, annuel....

Il ajoute que cette gestion devient impérative pour organiser convenablement le stationnement aux Prodains sachant que la mise en service du 3S devrait générer d'avantage d'afflux. La mairie va louer les terrains, les équiper et la gestion opérée sur cette zone sera destinée à absorber les coûts.

Monsieur JOUATTE demande si une zone de stationnement gratuite demeure disponible.

Michel RICHARD répond que le parking des Avinières reste gratuit et que la jonction avec le 3S reste possible en utilisant la navette.

Gérard FEIGE déclare que la problématique du parking gratuit est que les horaires de service des navettes ne sont pas calés sur les horaires d'ouverture du téléphérique.

Monsieur BOUVIER indique qu'il a travaillé pour une commune possédant une zone piétonne et que les parkings étaient gratuits pour les propriétaires. Il souhaiterait qu'un effort soit consenti pour les propriétaires.

Michel RICHARD répond que la commune reste maîtresse de la tarification et qu'une solution peut être étudiée pour les résidents d'Avoriaz.

Monsieur BOUVIER demande qui assure la gestion du parking extérieur et s'il est prévu de remettre en état cette plateforme.

Michel RICHARD répond que ce parking est géré par Monsieur CLOPPET, signataire de la délégation de service public.

Monsieur CLOPPET confirme que le parking va être réparé.

### Plan Lumière :

Monsieur JOUATTE demande à être informé sur le plan lumière.

Michel RICHARD répond que le programme en arrive à sa troisième tranche. La première (promenade des Ardoisières, route des Rennes, Place des Ruches et Dromonts) aura pris un an de retard et sera achevée cet automne.

La seconde (de la résidence Cap Neige jusqu'à la place du Snow) a été terminée à l'automne 2012. La tranche 3 (du Cap Neige, route de l'Aquariaz et jusqu'à l'arrière du Douchka) est en cours de réalisation et sera terminée pour cet hiver.

### Festival du Jazz :

Madame JOUATTE demande pourquoi les dates du festival ont été modifiées.

Stéphane LERENDU répond que deux raisons expliquent cette décision :

- après concertation avec les hébergeurs principaux, partenaires de l'opération, devant à cette occasion fournir une centaine d'appartements en compatibilité avec leurs plannings de vente
- un phasage du festival destiné à occasionner du remplissage pour la station.

### Nuisances sonores :

Mme BOUVIER fait remarquer que les incivilités nocturnes perdurent, particulièrement de minuit à quatre heures du matin avec de nombreuses nuisances sonores.

Michel RICHARD répond que la commune alerte régulièrement le préfet pour obtenir des effectifs de gendarmes supplémentaires. Un courrier a été renvoyé mais les multiples demandes n'ont pas trouvé jusqu'à présent de réponse positive.

Monsieur RICHARD ajoute que la mairie a bien conscience de ce problème, que les commerçants sont sensibilisés mais que le sujet demeure compliqué.

### Mollocks et déchèterie :

Michel RICHARD confirme que les mollocks seront remis en état mais que la neige résiduelle exceptionnelle de ce printemps a malheureusement retardé les opérations.

Concernant l'accès à la déchèterie d'Avoriaz, cette dernière est ouverte au public et gratuite pour les particuliers.

Une carte est nécessaire, à retirer auprès des services du SIVOM dont l'adresse est la suivante :

SIVOM de la vallée d'Aulps  
184 allée des communailles  
74110 ESSERT ROMAND

Un relevé EDF, de téléphone ou encore un avis de taxe foncière faisant état de l'adresse précise suffisent pour sa délivrance.

La déchèterie est ouverte le matin en saison et l'après midi en inter saison.

### Cinéma :

Mr GIDOIN explique que l'activité du cinéma connaît une baisse de fréquentation significative soit 6000 entrées de moins en un an et un déficit de 12K€.

Le propriétaire du cinéma, Mr BAUD, a formulé une demande de subvention auprès de l'Office de Tourisme qui a été refusée.

L'office propose une aide par le biais de diffusion de bandes annonce sur Avoriaz TV et différents supports pour l'aider dans sa communication.

Une demande de contribution a également été déposée à l'ALDA.

En réponse, l'hypothèse formulée par Mr GIDOIN, dans l'hypothèse d'une action concertée avec l'ensemble des parties prenantes, aurait été de financer le cinéma à hauteur de 5000 euros pour obtenir un tarif propriétaire sur les cartes d'abonnement et ainsi obtenir 5 places pour 31€ contre 34 pour le tarif régulier.

Mr BAUD a refusé cette proposition et a proposé de d'offrir une sixième place gratuite pour cinq achetées, cette offre ne correspondant pas, à ce stade, aux attentes de l'ALDA.

#### Accueil / transports :

Madame GUILLOT demande à être informée sur le fonctionnement global de l'accueil réhabilité et des transports.

Damien TRETTHAU confirme que l'exploitation du nouveau centre d'accueil apporte un confort appréciable pour les arrivants grâce au déchargement abrité (quais ou parking couvert). Il ajoute que la flotte de navettes avait été complétée par deux engins supplémentaires pour l'hiver 2013 et que des renforts étaient régulièrement mis à disposition par la STA pour fluidifier les moments critiques rencontrés le vendredi et dimanche.

Concernant l'accès par la place Jean VUARNET, Monsieur GIDOIN précise qu'un projet d'aménagement de la place est en cours de développement.

Monsieur RUHL souhaiterait que le réassort des luges aux pieds des résidences dans le cadre des départs soit réalisé de manière plus efficace en saison estivale, comme cela a pu être le cas au cours de l'hiver dernier. Ce point sera amélioré pour l'été 2014

La séance est levée à 20h30.



Le Président de l'ALDA  
Francis GIDOIN



Le secrétaire de séance  
Damien TRETTHAU